

**Communauté de communes de la
Vallée de Chamonix Mont-Blanc**

PROCES-VERBAL

**Conseil communautaire
Séance du 13 mars 2018**

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice: 33 Présents: 24 Absents: 9 dont Représentés: 5 <u>Étaient présents :</u>	L'an 2018, le 13 mars à 18 heures, le Conseil de Communauté de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, s'est réuni à CHAMONIX MONT-BLANC sous la présidence de M. Eric FOURNIER FOURNIER Eric, DESAILLOUD Maurice, EVRARD Nicolas, VALLAS Jérémy, FLEURY Marie-Noëlle, PAYOT Michel, BARBIER Luc, SLEMETT Pierre, PLAUD Yvonick, JEANDIDIER André, BALMAT Agnès, BERGUERAND Lionel, BOUCHARD Patrick, BURNET Gérard, CEFALI Sylvio, CHAYS Elisabeth, CHOUPIN Emilie, CLEAVER Christiane, COUVERT Jean-Michel, DEVOUASSOUX Patrick, FATTIER Jacqueline, MANSART Nicole, MEDEIROS Sandrine, ROSEREN Jean-Pierre.
<u>Assistait également :</u>	FREYMANN Daniel
<u>Absents excusés :</u>	FORTE Marie-Chantal (donne pouvoir à Patrick BOUCHARD), MOREAU-PETITJEAN Isabelle (donne pouvoir à Nicolas EVRARD), RABBIOSI Michèle (donne pouvoir à Eric FOURNIER), ROSEREN Xavier (donne pouvoir à Maurice DESAILLOUD), TERMOZ Aurore (donne pouvoir à Yvonick PLAUD), BURNET Jean-Claude, CHANTELOT Xavier, DE LAAGE Christophe, MARCHISIO Florc.
<u>Secrétaire de séance :</u>	VALLAS Jérémy

□ □ □

Le Président accueille les membres du conseil communautaire et les remercie de leur présence. Il demande si des remarques sont à faire sur le procès-verbal de la séance précédente du 13 février 2018.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Communications du Président

Informe le Conseil Communautaire des événements récents :

- Le 25 février 2018 : retour des 5 athlètes de la Vallée présents aux Jeux Olympiques d'hiver en Corée du sud et félicitations
- Le 26 février 2018 : Dépôt du dossier définitif pour le classement UNESCO de l'Alpinisme
- Le 12 mars 2018 : renouvellement du Comité de massif des Alpes : Bonne représentation du territoire au sein des différentes instances (commissions spécialisées et/ou commission permanente) : Eric Fournier pour la Convention alpine, au sein du collège des élus et en qualité de représentant régional, Xavier Roseren au sein du collège des parlementaires, Nicolas Evrard au sein du collège des élus)

A venir :

- Le 21 mars 2018 : rencontre avec Orange pour le déploiement de la fibre optique en FTTH (*fiber to the home*)
- Le 28 mars 2018 : Réunion groupe de travail autour du Plan Local de Réduction des Déchets et plus largement des enjeux de l'économie circulaire.
- Le 6 avril : réunion du COPII, PPA2 Vallée de l'Arve pour finaliser le projet. Au sein des 8 groupes de travail, les élus du territoire ont participé activement aux débats et propositions. Rappel des priorités :
 - o Transports collectifs et investissements pour la rénovation de la ligne ferroviaire depuis Annemasse jusqu'à St Gervais et Vallorcine, afin d'offrir un véritable mode de déplacement du quotidien
 - o Rénovation énergétique, et amplification du mouvement initié avec le Fonds Air Bois pour inciter à un véritable plan « bâtiments durables » d'envergure, à mettre en place avec l'Ademe et la Région AURA en soutien des collectivités
 - o Gestion des déchets et économie circulaire, afin de réduire et mieux valoriser les déchets
 - o Qualité de l'air : application de normes plus ambitieuses (OMS) en matière de santé publique que les normes européennes
- Du 19 au 21 avril 2018 : Festival Musilac

Remerciements aux organisateurs des nombreux événements qui ont eu lieu depuis le début du mois de décembre 2017.

2. Vote du BP 2018 : Vote du Budget Primitif du budget général

Le Président introduit la présentation en rappelant les éléments budgétaires à partir desquels le projet de BP 2018 du budget principal a été établi, suite au Débat d'Orientation Budgétaire du 13 février 2018.

Il donne la parole à Yvonick PLAUD, Vice-président délégué aux finances, qui détaille la présentation des différents documents constitutifs de la présentation financière du budget.

En préambule, il souligne les éléments suivants :

- Le vote du budget marque une étape importante de la fin d'un long processus budgétaire, débuté par le DOB il y a un mois, poursuivi par les travaux au sein des commissions thématiques puis lors des deux importantes commissions des finances des 27 et 28 février (plus de 7 heures). Il souligne le travail fructueux, notamment sur le budget investissement et la part importante représentée par les budgets annexes (OM, Transport, Eau, Assainissement)

- Un contexte financier différents des années précédentes :
 - o une capacité d'autofinancement de 1 M€ équivalente à 2017, et ce sans hausse de fiscalité
 - o des dépenses de fonctionnement en hausse de 5,5 % dû à des besoins en matière de recrutement et au maintien d'une politique de développement du territoire
 - o une maîtrise de la dette : pilier d'une gestion rigoureuse
 - o une accélération très nette de l'effort d'investissement avec une progression de 40% du volume d'investissement portant à 6 M€ les dépenses d'investissements (environ 4 M€ en 2017 soit +67 % depuis la création de la collectivité en 2010).
- Budgets annexes : budgets clés qui concernent tous les habitants en leur qualité d'usagers

Yvonick PLAUD détaille ensuite la présentation des différents documents constitutifs de la présentation financière du budget :

- Evolution des grandes masses budgétaires de fonctionnement
- Détail des dépenses et recettes réelles de fonctionnement : sur les charges de personnel, l'évolution de la masse salariale est identifiée à +12,3% à périmètre constant, incluant les évolutions réglementaires (GVI, Rifscep), et à +15,5% si on ajoute les créations de poste et besoins nouveaux (DDDT, DRH, Sports/Sentiers, Relations avec les associations)
- Détail des impôts et taxes : + 2% sur les bases mais taux de fiscalité inchangés, et ce depuis le début du mandat. Pas d'impact de la réforme de la TH sur le budget communautaire en raison de la stricte compensation de ces dégrèvements annoncés par l'Etat ; la fiscalité représente près de 60% des recettes réelles de la collectivité et est constituée pour moitié par la CFE reposant notamment sur 5 entreprises pérennes.
- Financement de la section d'investissement
- Evolution de l'investissement : il est souligné la grande diversité du budget d'investissement, très dynamique et le plus important du mandat (6 M€), qui représentera un véritable défi à engager et réaliser dans l'année 2018 pour les services et commissions.
- Evolution de l'endettement : maîtrise après deux années sans recours à l'emprunt
- Ventilation des investissements: A noter la part prépondérante des investissements liés aux sports (45%) dans le budget principal, puis ceux liés à la transition énergétique et à l'environnement (27%) et à la Culture (18%) ; le volume conséquent représenté par les investissements des budgets annexes
- Détail des investissements par les différents Vice-Présidents, notamment MN Fleury sur les différents équipements sportifs et le projet Kandahar, Luc Barbier sur la rénovation du musée alpin et le projet cinéma, Nicolas Evrard sur les projets espaces naturels dont un focus sur le programme « espace valléen » et la transversalité des thématiques abordées au titre de cette démarche favorisant la diversification touristique,

Yvonick PLAUD conclut sa présentation en remerciant les Vice-présidents de commissions ainsi que les services, pour leur investissement à la construction de ce budget ; il souligne le travail de concertation avec le service financier, à propos duquel il fait part du grand plaisir qu'il éprouve à travailler avec cette équipe.

Le Président Eric Fournier donne la parole à l'assemblée,

Maurice Desaillood constate avec satisfaction la maîtrise du budget de fonctionnement permettant de dégager une CAF nette significative, la poursuite de la structuration des services communautaires qui ont besoin de ressources humaines supplémentaires pour piloter et suivre l'ensemble des projets.

Nicolas Evrard se félicite, après une période de forte contrainte budgétaire qui a pesé sur le début de mandat, de voir désormais s'ouvrir des perspectives plus favorables en matière de ressources humaines, gage d'une bonne qualité de travail et de mise en œuvre des politiques décidées par la collectivité. Il indique que ce budget préfigure un portage intéressant des projets qui maintiendra ce lien indispensable entre habitants, usagers et communes membres.

Gérard Burnet rappelle à son tour l'importance du personnel qui donne toute sa valeur aux compétences locales exercées sur le territoire, cheville ouvrière des actions de la collectivité à tous les niveaux, dont il convient de bien identifier et dimensionner les besoins lors de chaque transfert de compétence.

Il sollicite des précisions sur les actions engagées au titre de l'observation touristique, et le pilotage via l'OT. Il lui est précisé qu'à ce jour un suivi plus fin est engagé au sein de la commission tourisme, conjointement par la collectivité et l'OT, et ce en terme d'analyse des besoins et attentes de la clientèle touristique, d'éléments qualitatifs et prospectifs pour mieux connaître et maîtriser notre modèle de développement et la structuration du territoire.

Patrick Devouassoux souhaite souligner qu'au-delà des investissements concentrés en affichage sur l'économie touristique, des moyens financiers importants sont consacrés à la population permanente, à travers les différentes offres de services et politiques à destination de la population locale (jeunesse, solidarité, usagers, etc)

Le Président Eric Fournier conclut la présentation budgétaire soulignant :

- La caractéristique d'un budget qui redémarre après plusieurs années de contraintes budgétaires, se traduisant notamment par un volet RH renforcé en terme de structuration, de suivi et pilotage des projets, et pour la gestion des activités quotidiennes
- Les priorités d'investissements consacrées à la transition énergétique et à l'adaptation au changement climatique, mais également au renouvellement et maintien en bon état du patrimoine communautaire
- L'activité des services soutenue autour des différentes politiques à destination de la jeunesse, des aînés, ou des usagers c'est-à-dire plus globalement l'ensemble des services à la population.
- Le respect des équilibres territoriaux et des aspects de solidarité au sein du territoire : en incluant les budgets annexes (notamment Eau et Assainissement), il se félicite d'une meilleure répartition des interventions entre les 4 communes, compensant les effets de centralité sur certains équipements du budget principal.

Le Président propose ensuite au conseil communautaire de passer au vote du budget primitif 2018.

Après avoir examiné la section de Fonctionnement, et suite à l'examen en Commission des Finances des 27 et 28 février 2018,

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil Communautaire le Budget Primitif 2018, chapitre par chapitre, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire :

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement pour un montant total de **29 555 000 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	LIBELLE	Pour mémoire BP 2017	Propositions du Président BP 2018	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	5 033 437	5 643 871	5 643 871
012	Charges de personnel	7 440 480	7 850 000	7 850 000
014	Atténuation des produits	3 766 200	3 878 442	3 878 442
65	Autres charges de gestion courantes	6 049 775	6 223 023	6 223 023
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		22 289 892	23 595 336	23 595 336
66	Charges financières	871 500	811 000	811 000
67	Charges exceptionnelles	2 417 930	2 421 300	2 421 300
022	Dépenses imprévues	18 678	2 364	2 364
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		25 598 000	26 830 000	26 830 000
023	Virement à la section d'investissement	2 170 000	2 125 000	2 125 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	580 000	600 000	600 000
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		2 750 000	2 725 000	2 725 000
TOTAL DES DEPENSES		28 348 000	29 555 000	29 555 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	LIBELLE	Pour mémoire BP 2017	Propositions du Président BP 2018	Vote du Conseil Communautaire
013	Atténuation des Charges	150 000	150 000	150 000
70	Produits des services, du domaine et ventes	2 237 380	2 292 900	2 292 900
73	Impôts et Taxes	21 099 000	22 258 881	22 258 881
74	Dotation, Subventions et Participations	4 147 890	4 197 619	4 197 619
75	Autres Produits de gestion courante	430 500	435 600	435 600
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		28 064 770	29 335 000	29 335 000
77	Produits Exceptionnelles	113 230	35 000	35 000
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		28 178 000	29 370 000	29 370 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	170 000	185 000	185 000
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		170 000	185 000	185 000
TOTAL DES RECETTES		28 348 000	29 555 000	29 555 000

Les dépenses et recettes de la Section de Fonctionnement énumérées ci-dessus ont été votés, chapitre par chapitre, à l'unanimité.

Monsieur Yvonick PLAUD, Vice-président délégué aux Finances, présente en détail les dépenses et les recettes de la Section d'investissement du Budget Principal (dépenses et recettes) chapitre par chapitre, avec définition des opérations détaillées conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

Puis Monsieur le Président commente les investissements, opération par opération.

Liste des investissements par opérations à hauteur de **4 548 200 €** :

Liste des Opérations	BP 2018
2001 - COMMUNAUTE DE COMMUNES	135 100
2006 - BATIMENTS DIVERS	148 700

2019 - BIBLIOTHEQUES	47 000
2020 - MUSEE ALPIN	200 000
2021 - TERRAINS DE FOOTBALL	40 000
2022 - PISTES DE SKI / TREMPLINS / STADE	85 000
2024 - TENNIS	1 125 000
2026 - CENTRE SPORTIF	1 059 900
2027 - ECOLE DE MUSIQUE	18 000
2028 - SALLE DE DANSE	4 000
2038 - REVISION PLU / FONCIER	100 000
2040 - SENTIERS DE MONTAGNE	236 200
2054 - ESPACE TAIRRAZ	11 000
2061 -AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	80 000
2094 - PARAVALANCHE DE TACONNAZ	50 000
2098 - MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE et POLE SANTE	0
2101 - MUSEE MONTAGNARD	12 500
2102 - MAISON DE LA MÉMOIRE ET DU PATRIMOINE	12 500
2103 - MAISON DE L'ALPAGE - MAISON DU LIEUTENANT	20 000
2104 - ESPACES NATURELS - PLAN CLIMAT ENERGIE - MOBILITE DOUCE	304 600
2107 - ACCESSIBILITE (AP)	58 700
2108 - CINEMA (Voite I&J)	800 000
TOTAL DES OPERATIONS	4 548 200

La liste des opérations sous mandat (opérations pour compte de tiers) pour **1 305 000 €**

Dans le cadre d'une opération sous mandat, la collectivité mandante fait réaliser, en son nom et pour son compte, des investissements par une autre collectivité.

Maison de Santé des Houches : 40 000 €
Dessertes forestières : 45 000 €
Voie verte : 1 220 000 €

L'inscription d'un emprunt à hauteur de **2 100 000 €**

Après avoir examiné la section d'investissement, Monsieur le Président, procède au vote, chapitre par chapitre, des dépenses et recettes de la Section d'Investissement, avec définition des opérations détaillées, la liste des opérations sous mandats et le montant de l'emprunt à hauteur de 2 100 000 €, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement pour un montant total de **9 144 000 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	LIBELLE	Pour mémoire BP 2017	Propositions du Président BP 2018	Vote du Conseil Communautaire
204	Subventions d'équipement versées	1 124 000	1 124 000	1 124 000
	Total des opérations d'équipement	4 695 240	4 695 000	4 695 000
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	5 819 240	5 819 000	5 819 000
16	Emprunts et dettes assimilées	1 725 000	1 725 000	1 725 000
27	Dépôts et cautionnement	10 000	10 000	10 000
020	Dépenses imprévues	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 735 000	1 735 000	1 735 000
458	Total des opérations pour compte de tiers	1 305 000	1 305 000	1 305 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 859 240	8 859 000	8 859 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	185 000	185 000	185 000
041	Opérations Patrimoniales	100 000	100 000	100 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	285 000	285 000	285 000
	TOTAL DES DEPENSES	7 155 000	9 144 000	9 144 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	RECETTES	Propositions du Président BP 2018	Propositions du Président BP 2018	Vote du Conseil Communautaire
13	Subventions d'investissements	1 997 240	1 997 000	1 997 000
16	Emprunts et dettes assimilées	2 100 000	2 100 000	2 100 000
204	Subventions d'équipement versées	25 000	25 000	25 000
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	4 122 240	4 122 000	4 122 000
10	Dotation, fonds, divers	860 000	860 000	860 000
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000	10 000	10 000
27	Dépôts et cautionnements versés	22 000	22 000	22 000
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	892 000	892 000	892 000
458	Total des opérations pour compte de tiers	1 305 000	1 305 000	1 305 000
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 319 240	6 319 000	6 319 000
021	Virement de la section de Fonctionnement	2 125 000	2 125 000	2 125 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	600 000	600 000	600 000
041	Opérations Patrimoniales	100 000	100 000	100 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 825 000	2 825 000	2 825 000
	TOTAL DES RECETTES	7 155 000	9 144 000	9 144 000

Les dépenses et les recettes de la Section d'Investissement, avec définition des opérations détaillées et le montant de l'emprunt à hauteur de 2 100 000 € ont été votées à l'unanimité.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **ADOpte** le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2018,
- **CHARGE** le Président d'assurer l'exécution du Budget Principal

3. BP 2018 : Vote des taux de fiscalité

Pour le Budget Principal, Monsieur le Président propose de ne pas modifier les taux de la fiscalité par rapport à 2017.

Le produit fiscal prévu au budget intègre : la revalorisation des bases fixées par l'Etat à hauteur de 1,24 %, une prévision de nouveaux contribuables à hauteur de 0,76 %.

les taux de 2017 sont donc reconduits à l'identique sur 2018 à savoir :

	Taux 2017	Taux 2018
TAXE D'HABITATION	7,04%	7,04%
TAXE FONCIERE (bâti)	0,373%	0,373%
TAXE FONCIERE (non bâti)	2,92%	2,92%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	29,33%	29,33%

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOPTER** les taux de fiscalité suivants pour 2018

	Taux 2018
TH	7,04%
FB	0,373%
FNB	2,92%
CFE	29,33%

4. Budget 2018 : Vote des subventions aux associations

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter l'attribution des subventions suivantes.

Ces demandes ont fait l'objet d'un examen en interne dans chaque commission puis d'une présentation lors de la commission des finances du 27 février 2018.

Article 6574 - Subventions de fonctionnement aux Associations et autres personnes de droit privé

ASSOCIATIONS	BP 2017	PROPOSITION DU PRESIDENT	VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
<u>COMMISSION DES SPORTS</u>			
CLUB DES SPORTS D'ARGENTIERE	77 000	77 000	77 000
FOYER DE FOND D'ARGENTIERE	1 140	1 200	1 200
REGROUPEMENT FOYER FOND (CHAMONIX+VALLORCINE+LES HOUCHES)	26 315	27 000	27 000
CLUB DES SPORTS DE CHAMONIX	1 244 732	1 344 332	1 344 332
<u>CLUB OMNISPORT</u>	1 122 732	1 208 832	1 208 832
Section	590 750	599 550	599 550

	Club	517 282	517 282	517 282
	Evenements	14 700	92 000	92 000
	GRANDES MANIFESTATIONS	122 000	135 500	135 500
	Kandahar	36 500	30 000	30 000
	Marathon	0	0	0
	Coupe du Monde Escalade	85 500	105 500	105 500
CHAMONIX MONT-BLANC MARATHON (trail des aiguilles rouges)		1 350	500	500
SKI-CLUB DES HOUCHES		139 000	139 000	139 000
MULTIGLISSE SERVOZ		8 100	10 000	10 000
HOCKEY-CLUB DES HOUCHES		7 000	7 000	7 000
FOOTBALL-CLUB LES HOUCHES - SERVOZ		7 500	8 000	8 000
TENNIS-CLUB DES HOUCHES		3 400	3 400	3 400
ASSOCIATION ESPACE EVASION		450	450	450
ASSOCIATION "ET SI ON BOUGEAIT"		800	800	800
CHIRV'ATHLON		500	0	0
ASSOCIATION DE TENNIS DE SERVOZ		500	500	500
DISTRICT SKI ALPIN PMB		9 900	9 900	9 900
COMITE REGIONAL DE SKI DU MONT BLANC		8 800		
COMITE HANDISPORT DE HAUTE-SAVOIE		280	300	300
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE EXPERIMENTAL FRISON-ROCHE		1 600	800	800
SKI-CLUB DE VALLORCINE		20 000	20 000	20 000
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE VALLORCINE		1 900	2 000	2 000
VALLOGRIMP'CLUB ESCALADE VALLORCINE		2 500	2 800	2 800
ASS. GYMNASIQUE VOLONTAIRE DES PELERINS		1 200	1 200	1 200
SASP CHAMONIX ELITE HOCKEY CLUB (convention)		74 533	74 533	74 533
TOTAL COMMISSION DES SPORTS		1 638 500	1 730 715	1 730 715

ASSOCIATIONS	BP 2017	PROPOSITION DU PRESIDENT	VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMISSION TOURISME			
ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT BLANC	3 183 000	3 195 000	3 195 000
OT VALLEE DE CHAMONIX VALLEE DU TRAIL	25 000	25 000	25 000
OT VALLEE DE CHAMONIX OBSERVATOIRE TOURISTIQUE	69 000	69 000	69 000
OT VALLEE DE CHAMONIX BRANDING TEAM CHAMONIX	15 000	15 000	15 000
OT VALLEE DE CHAMONIX KID CONTEST	5 000	5 000	5 000
OT VALLEE DE CHAMONIX VALLEE TRIENT TOURISME 2016 : 8 350€ 2017 : 9 260€	17 610	9 110	9 110
OT VALLEE DE CHAMONIX Intervall'ée		4 000	4 000
OT VALLEE DE CHAMONIX MUSILAC		100 000	100 000
TOTAL COMMISSION TOURISME	3 314 610	3 422 110	3 422 110
COMMISSION CULTURE			
CHAMONIX SPECTACLES - CINEMA VOX (convention)	40 000		
COSMOJAZZ FESTIVAL	74 000	90 000	90 000

FESTIVAL BAROQUE	15 000	15 000	15 000
ASSOCIATION LE GRAND SOIR-CINE BUS LES HOUCHES FESTIVAL GROLLANDSKI	2 000	3 000	3 000
IMAGE TEMPS	4 000	4 000	4 000
TOTAL COMMISSION CULTURE	135 000	112 000	112 000
COMMISSION ACTION SOCIALE			
ASSAD- aide a domicile	8 980	10 095	10 095
A.D.M.R.	10 005	9 680	9 680
A.D.M.R. PASSY (Servoz)	870	720	720
APEI PAYS DU MONT BLANC	8 010	8 010	8 010
MONT BLANC INSERTION	1 750	1 750	1 750
ASS. DES ANCIENS COMBATTANTS DU CANTON DE CHAMONIX	600	600	600
ASS. DES ANCIENS COMBATTANTS SERVOZ	110	110	110
MISSION LOCALE JEUNES	15 250	15 250	15 250
MAISON DE L'EMPLOI	18 050	18 023	18 023
TOTAL COMMISSION ACTION SOCIALE	63 625	64 238	64 238
COMMISSION DU PERSONNEL			
GROUPEMENT DE SOLIDARITE DU PERSONNEL COMMUNAUTE DE COMMUNES	30 910	47 000	47 000
AMICALE DU PERSONNEL	1 890	2 380	2 380
COMMISSION ESPACES NATURELS AGRICULTURE			
OS RACE ALPINE SOUTIEN AGRICULTURE (Promotion Race Hérens salon agriculture)	1 200	1 200	1 200
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
DRIAS	1 800	A voir après audition	A voir après audition
O.S.V. OUTDOOR SPORT VALLEY	5 130	5 130	5 130
TOTAL DES SUBVENTIONS	5 192 665	5 384 773	5 384 773

ASSOCIATIONS	BP 2017	PROPOSITION DU PRESIDENT	VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
NOUVELLES DEMANDES			
ASSOCIATION ECOLE A L'HOPITAL			
LYCEE DU MONT BLANC - MATHS EN JEANS -			
LYCEE DU MONT BLANC - DEVOIR DE MEMOIRE -		250	250
LE FIL DE L'ARVE - GLOBULE RADIO -		4 000	4 000
ECOLE HOSPITALIERE GRENOBLE			
ASS. MONTAGNE EN PAGES PASSY			
"L'ELAN SPORTIF" COLLEGE ET LYCEE SAINT-JOSEPH			
ASSOCIATION ARVE REFUGIES		1 200	1 200
ASSOCIATION YOGA ALL WAYS			
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS	5 192 665	5 390 223	5 390 223

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les subventions 2018 accordées aux associations et autres personnes de droit privé

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions financières et d'objectifs avec les associations correspondantes et toute autre pièce afférente à ces participations.

Article 6743 – Subvention d'équilibre au Budget Annexe

Budget annexe Transport 2 347 000 €

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la subvention mentionnée ci-dessus

5. Budget 2018 : Vote des subventions d'équipement

La section d'investissement du budget primitif 2018 du Budget Général prévoit certaines dépenses versées sous la forme de subventions d'équipement pour lesquelles un vote doit intervenir spécifiquement. Il est proposé de voter l'attribution des subventions d'équipement pour un montant de 1 124 000 € comme suit :

• Projet Kandahar participation CCVCMB	800 000 €
• Eco Prox – commerce de proximité	100 000 €
• Association Foncière Pastorale Chamonix	11 000 €
• Association Foncière Pastorale Vallorcine	3 000 €
• Aides aux particuliers :	
- Fonds Air GAZ	20 000 €
- PIG Habiter mieux	20 000 €
- Fonds Energie Habitat (FEH)	80 000 €
- Fonds Energie Habitat+ (FEH+)	40 000 €
- Fond air industrie	50 000 €

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les subventions d'équipement 2018 détaillées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce afférente à ces participations

6. Budget 2018 : Vote des cotisations aux organismes divers

La Communauté de communes adhère à diverses associations en raison de l'intérêt que représentent leurs activités pour celle-ci.

Elle délibère annuellement sur le versement de ses cotisations afin de réaffirmer l'intérêt de l'adhésion.

Le projet de BP 2018 inclut les cotisations aux organismes auxquels il est proposé que la Communauté de Communes adhère en 2018.

COTISATIONS Budget Principal
ASSOC. EUROPEENNE ELUS MONTAGNE - AEM
ASSOC. NATIONALE ELUS EN CHARGE DU SPORT - ANDES
ASSOC. DES MAIRES, ADJOINTS ET CONSEILLERS DE HTE SAVOIE - ADM 74
ASSOC. NATION. DES MAIRES ET DES STATIONS DE MONTAGNE - ANMSM
STE ECONOMIE ALPESTRE - SEA
MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE - MOT
RESEAU EMPREINTES 74 (maison de l'alpage + Maison Lieutenant)
LETTRES FRONTIERE (Médiathèques)
GROUPEMENT DES GESTIONNAIRES DES CENTRES SPORTIFS
INSIGHT OUTSIDE (<i>Patinoire</i>)
EDUC'ALP (REEMA)
BANQUE ALIMENTAIRE DE HAUTE SAVOIE
ADHESION RESEAU ANDES (Epicierie Sociale)
ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE - ADCF
AIR RHONE ALPES
COTISATIONS Budget Eau & Assainissement
France Eau Publique
FNCCR

NON ADHESION
ASSOCIATION NATIONALE ELUS DE LA MONTAGNE - ANEM - Fin d' Adhésion dès 2017 – pas d'adhésion en 2018
ASSOC. NATIONALE DES ELUS DE TERRITOIRE TOURISTIQUE - ANETT – Chamonix- Les Houches – Fin d'adhésion pour 2018
ASSOC. LE PRIX DES INCORRUPTIBLES (<i>Cotisation non appelée 2017</i>) – Fin d'adhésion pour 2018
CINEMATEQUE DES PAYS DE SAVOIE (<i>Cotisation non appelée 2017</i>) – Fin d'adhésion pour 2018

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés

(Abstentions de : Nicolas EVRARD au vote pour l'AEM, Marie-Noëlle FLEURY au vote pour l'ANDES, Maurice DESAILLOUD au vote pour l'ANMSM)

- **VALIDE** les adhésions 2018 aux organismes détaillés ci-dessus,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2018

7. Budget 2018 : Création et actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) sur certaines opérations

Il est proposé au Conseil Communautaire d'ouvrir pour 2018 l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) suivante :

PARAVALANCHE TACONNAZ Opération N° 2094 CREATION CONSEIL 13/03/2018 BP 2018	Autorisation de Programme	CREDITS DE PAIEMENTS		
		BP 2018	BP 2019	BP 2020
ETUDES / TRAVAUX	1 800 000	50 000	1 000 000	750 000
TOTAL DEPENSES	1 800 000	50 000	1 000 000	750 000
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	900 000	50 000	500 000	325 000
SUBVENTIONS fond barrier	900 000	0	500 000	325 000
SUBVENTIONS region AURA	à définir	0	0	0
TOTAL RECETTES	1 800 000	50 000	1 000 000	650 000

Il est proposé au Conseil Communautaire d'ajuster les Autorisations de Programme (AP) et les Crédits de Paiements (CP) suivants en fonction des modifications apportées par le vote du Budget Primitif 2018 :

Compte n° 27638 MAISON DU LIEUTENANT - SERVOZ AJUSTEMENT BP 2018	Autorisation de Programme	Paiements avant 2018	CREDITS DE PAIEMENTS	
			BP 2018	BP 2019
ACQUISITION suite DPU	880 800	586 915	146 800	147 085
Frais de portage de l'EPF 74 (Dépenses Fonctionnement)	111 460	89 240	12 000	10 220
TOTAL DEPENSES	992 260	676 155	158 800	157 305
REGION				
CG 74				
COMMUNE DE SERVOZ	50 000	50 000	0	0
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS / FCTVA	942 260	626 155	158 800	157 305
TOTAL RECETTES	992 260	676 155	158 800	157 305

ACCESSIBILITE DES ERP Op. n° 2107 AJUSTEMENT BP 2018	Autorisation de Programme	Paiements avant 2018	Restes à Réaliser 2017	CREDITS DE PAIEMENTS			
				BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
TRAVAUX	415 000	59 875	69 007	58 700	50 300	75 000	102 118
TOTAL DEPENSES	415 000	59 875	69 007	58 700	50 300	75 000	102 118
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	415 000	59 875	69 007	58 700	50 300	75 000	102 118
TOTAL RECETTES	415 000	59 875	69 007	58 700	50 300	75 000	102 118

MUSEE ALPIN I-ALP rénovation Op. N° 2020 AJUSTEMENT BP 2018	Autorisation de Programme	Ajustement AP en 2017	Ajustement AP en 2018	Paiements avant 2018	Restes à Réaliser 2017	CREDITS DE PAIEMENTS			
						BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
I-ALP - Base de données numériques			96 000	4 121	15 875	75 000	1 000	0	0
I-ALP - Rénovation Musée Alpin + réserves (Programmation, Etudes et Travaux)	500 000	820 000	7 300 000	50 723	26 569	100 000	1 700 000	3 878 000	1 544 712
TOTAL DEPENSES	500 000	820 000	7 396 000	54 844	42 444	175 000	1 701 000	3 878 000	1 544 712
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS / FCTVA	75 000	123 000	5 155 600	54 844	-34 056	90 000	1 395 800	2 761 800	867 412
Fond de concours CHAMONIX			800 000	0	0	0	0	400 000	400 000
Région AURA			170 000	0	0	0	40 600	92 500	36 900
CD 74			480 000	0	0	0	114 600	261 300	104 100
Mécénat			46 000	0	0	0	11 100	25 300	10 000
EUROPE ALCOIRA	425 000	697 000	744 000	0	78 500	85 000	139 100	317 100	126 300
TOTAL RECETTES	500 000	820 000	7 396 000	54 844	42 444	175 000	1 701 000	3 878 000	1 544 712

COUVERTURE DEUX TERRAINS TENNIS CHAMONIX Op. N° 2024 AJUSTEMENT BP 2018	Autorisation de Programme	Ajustement AP en 2018	Paiements avant 2018	Restes à Réaliser 2017	CREDITS DE PAIEMENTS
					BP 2018
TRAVAUX	1 800 000	1 816 790	46 087	770 703	1 000 000
TOTAL DEPENSES	1 800 000	1 816 790	46 087	770 703	1 000 000
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	1 111 000	794 190	46 087	728 103	20 000
SUBVENTIONS					
DEPARTEMENT	84 000	84 000	0	0	84 000
REGION	225 000	343 000	0	0	343 000
CNDS	180 000				
FFT		343 000	0	0	343 000
SYANE		42 600	0	42 600	0
AIDE FEDERALE		10 000	0	0	10 000
FONDS CONCOURS CHAMONIX	200 000	200 000	0	0	200 000
TOTAL RECETTES	1 800 000	1 816 790	46 087	770 703	1 000 000

CENTRE SPORTIF N° 2026 Rénovation énergétique et Réhabilitation AJUSTEMENT BP 2018	Autorisation de Programme	Ajustement AP en 2018	Paiements avant 2018	Restes à Réaliser 2017	CREDITS DE PAIEMENTS				
					BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
ETUDES / TRAVAUX	3 000 000	3 260 000	231 855	488 502	750 000	470 000	540 000	540 000	239 643
TOTAL DEPENSES	3 000 000	3 260 000	231 855	488 502	750 000	470 000	540 000	540 000	239 643
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	2 719 000	2 204 000	231 855	208 102	140 000	304 400	540 000	540 000	239 643
SUBVENTION DEPARTEMENT	56 000	56 000	0	56 000	0	0	0	0	0
SUBVENTION TEPCV 2 nd tranche	224 400	640 000	0	224 400	400 000	15 600	0	0	0
SUBVENTION REGION Central Ambition Région		250 000	0	0	100 000	150 000	0	0	0
SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		110 000	0	0	110 000	0	0	0	0
TOTAL RECETTES	3 000 000	3 260 000	231 855	488 502	750 000	470 000	540 000	540 000	239 643

CREATION COMPLEXE CINEMA Op. N° 2108 AJUSTEMENT BP 2018	Autorisation de Programme	Paiements avant 2018	Restes à Réaliser 2017	CREDITS DE PAIEMENTS	
				BP 2018	BP 2019
TRAVAUX	1 100 000	0	21 469	800 000	278 531
TOTAL DEPENSES	1 100 000	0	21 469	800 000	278 531
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	1 100 000	0	21 469	800 000	278 531
TOTAL RECETTES	1 100 000	0	21 469	800 000	278 531

Il est proposé au Conseil Communautaire de clôturer l'autorisation de programme suivante :
N° 2098 : Maison de Santé des Houches

Au cours du débat,

Eric Fournier indique que l'Autorisation de Programme sur le paravalanche de Taconnaz marque avant tout une intention suite à la récente présentation d'une modélisation du dispositif incitant à la poursuite de travaux, ceux-ci restant à affiner.

Luc Barbier détaille le projet lié à la rénovation du musée alpin, indiquant le choix affirmé d'un programme permettant de faire émerger un véritable musée du territoire, avec un lien fort entre patrimoine culturel et patrimoine naturel, et une association de tous les acteurs de la montagne. Eric Fournier rappelle que cette autorisation de programme est également

susceptible de faire l'objet de mise à jour et ajustements en fonction de l'avancement du projet.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) telle qu'indiquée ci-dessus,
- **APPROUVE** les modifications des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) telles qu'indiquées ci-dessus,
- **APPROUVE** la clôture de l'autorisation de programme : n°2098 Maison de Santé des Houches

8. Vote du BP 2018 – Budget Annexe Ordures Ménagères

Monsieur le Président propose de voter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Proposition 2018
TEOM	8,90%	8,90%	8,90%	8,60%	8,60%	8,60%	8,60%	8,40%	8,40%

Le Président propose de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation du 4 janvier 2018 avec le maintien du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 8,40 %.

Le produit de la TEOM a été calculé sur une hypothèse d'augmentation des bases de 1,50 % dont 1,24 % de revalorisation décidée par l'Etat.

Daniel FREYMAN, Président de la Régie Intercommunale Chamonix Propreté, présente au Conseil Communautaire la Section de Fonctionnement du Budget Ordures Ménagères établi pour l'exercice 2018.

Après avoir examiné la Section de Fonctionnement,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes soumet au vote du Conseil Communautaire le Budget Primitif 2018, chapitre par chapitre conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire :

Les dépenses et les recettes de la Section de Fonctionnement pour un total de **4 123 000 €**.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2017	Propositions BP 2018	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	760 700	774 000	774 000
012	Charges de personnel	1 076 000	1 098 980	1 098 980
65	Autres charges de gestion courantes	1 329 500	1 324 380	1 324 380
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	3 166 200	3 197 360	3 197 360
66	Charges financières	16 000	16 000	16 000

67	Charges exceptionnelles	6 000	6 000	6 000
022	Dépenses imprévues	82 800	53 500	53 500
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 271 000	3 272 860	3 272 860
023	Virement à la section d investissement	479 000	600 140	600 140
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	250 000	250 000	250 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	729 000	850 140	850 140
	TOTAL DES DEPENSES	4 000 000	4 123 000	4 123 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2017	Propositions BP 2018	Vote du Conseil Communautaire
013	Atténuation de charges	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes	85 000	100 000	100 000
73	Impôts et Taxes	3 884 000	3 983 000	3 983 000
74	Dotation, Subventions et Participations	31 000	40 000	40 000
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	4 000 000	4 123 000	4 123 000
77	Produits Exceptionnels	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 000 000	4 123 000	4 123 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES	4 000 000	4 123 000	4 123 000

Les dépenses et recettes de la Section de Fonctionnement énumérées ci-dessus ont été votées, chapitre par chapitre, à l'unanimité.

Daniel FREYMANN présente au Conseil Communautaire la Section d'Investissement du Budget Ordures Ménagères établi pour l'exercice 2018.

Il détaille la liste des opérations d'investissement pour un montant de 866 900 €

Opération n° 6001 : Matériels et véhicules	380 000 €
Opération n° 6003 : Travaux chalets et Molocks	180 000 €
Opération n° 6004 : Travaux Déchetteries	6 900 €
Opération n° 6005 : Garage du Grépon Ateliers Techniques	300 000 €

Monsieur Daniel FREYMANN précise également que le budget d'investissement est équilibré sans recours à l'emprunt.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'ajuster pour 2018 l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) concernant la participation du budget Ordures Ménagères à la construction d'un centre technique à la Vigie.

N° 6005 "CENTRE TECHNIQUE LA VIGIE" AJUSTEMENT BP 2018	Autorisation Programme	Ajustement Autorisation Programme	Paiements avant 2018	Restes à Réaliser 2017	CREDITS DE PAIEMENTS	
					2018*	2019
ETUDES - FONCIER - TRAVAUX	2 848 583	2 633 380	0	1 800 000	303 000	530 380
TOTAL DEPENSES	2 848 583	2 633 380	0	1 800 000	303 000	530 380
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	2 848 583	2 633 380	0	1 800 000	303 000	530 380
TOTAL RECETTES	2 848 583	2 633 380	0	1 800 000	303 000	530 380

* Crédits de paiements 2018 = 300 K€ inscription BP 2018+ Affectation d'une partie du résultat lors du compte administratif 2017 : 3 K€

Après avoir examiné la section d'Investissement,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes procède au vote, chapitre par chapitre, des dépenses et recettes de la Section d'Investissement, avec définition des opérations détaillées conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

Les dépenses et les recettes de la Section d'investissement pour un total de **966 900 €**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2017	Propositions BP 2018	Vote du Conseil Communautaire
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	312 000	380 000	380 000
23	Immobilisations en cours	392 000	486 900	486 900
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	704 000	866 900	866 900
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000	100 000	100 000
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	100 000	100 000	100 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	804 000	966 900	966 900
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES	804 000	966 900	966 900

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2017	Propositions BP 2018	Vote du Conseil Communautaire
13	Subventions d'investissements	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	0	0	0
10	Dotation, fonds, divers	75 000	116 760	116 760
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	75 000	116 760	116 760
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	75 000	116 760	116 760
021	Virement de la section de Fonctionnement	479 000	600 140	600 140
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	250 000	250 000	250 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	729 000	850 140	850 140
	TOTAL DES RECETTES	804 000	966 900	966 900

Les dépenses et recettes de la Section d'Investissement, avec définition des opérations détaillées ont été votées à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **ADOpte** le Budget Primitif du Budget Ordures Ménagères de l'exercice 2018,

- **FIXE** à 8,40 % le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'exercice 2018
- **VALIDE** la modification de l'autorisation concernant l'opération ci-dessus
- **CHARGE** le Président d'assurer l'exécution du Budget Ordures Ménagères

9. Vote du BP 2018 – Budget Annexe Transports

Monsieur Michel PAYOT, Vice-président délégué aux transports, présente au Conseil Communautaire le Budget Transports établi pour l'exercice 2018.

Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation, s'équilibrent à un montant de 5 107 715 €. Il prévoit une subvention d'équilibre du budget principal pour un montant de 2 347 000 €.

Lors de la présentation, **Jacqueline FATTIER** indique qu'il conviendrait de privilégier un affichage Vallée dans les arrêts de bus plutôt que de la publicité. Il lui est précisé que le contrat de DSP identifie ce poste comme une possibilité de recettes commerciales pour le délégataire dans le cadre fixé par la collectivité.

Sur la contribution des remontées mécaniques au budget transports, **Michel Payot** déplore le faible soutien de la Sté LIISG sur Les Houches, et indique qu'une nouvelle négociation est à engager.

Après avoir examiné la Section d'Exploitation,

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil Communautaire le Budget Primitif 2018, chapitre par chapitre, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire :

Les dépenses et les recettes de la Section d'exploitation pour un total de **5 107 715 €**.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2017	Propositions du Président BP 2018	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	4 877 000	4 947 715	4 947 715
65	Autres charges de gestion courantes	19 800	22 000	22 000
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	4 896 800	4 969 715	4 969 715
66	Charges financières	50 000	25 000	25 000
67	Charges exceptionnelles	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 946 800	4 994 715	4 994 715
023	Virement à la section d'investissement	123 800	53 000	53 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	60 000	60 000	60 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	183 800	113 000	113 000
	TOTAL DES DEPENSES	5 130 600	5 107 715	5 107 715

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2017	Propositions du Président BP 2018	Vote du Conseil Communautaire
74	Dotations, Subventions et Participations	2 400 900	2 310 715	2 310 715
75	Autres Produits de gestion courante	450 000	450 000	450 000
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	2 850 900	2 760 715	2 760 715
76	Produits Financiers	2 700	0	0
77	Produits Exceptionnels	2 277 000	2 347 000	2 347 000
	<i>dont subventions exceptionnelles</i>	<i>2 277 000</i>	<i>2 347 000</i>	<i>2 347 000</i>
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 130 600	5 107 715	5 107 715
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES	5 130 600	5 107 715	5 107 715

Les dépenses et recettes de la Section de Fonctionnement énumérées ci-dessus, ont été votées, chapitre par chapitre, à l'unanimité

Après avoir examiné la Section d'Investissement,

Monsieur le Président procède au vote, chapitre par chapitre, des dépenses et des recettes de la Section d'Investissement, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

Les dépenses et les recettes de la Section d'Investissement pour un total de **218 000 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	DEPENSES	135 Pour mémoire BP 2017	Propositions du Président BP 2018	Vote du Conseil Communautaire
20	Immobilisations Incorporelles	0	0	
23	Immobilisations en cours	111 800	135 000	135 000
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	111 800	135 000	135 000
16	Emprunts et dettes assimilées	72 000	83 000	83 000
020	Dépenses imprévues			
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	72 000	83 000	83 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	183 800	218 000	218 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES	183 800	218 000	218 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2017	Propositions du Président BP 2018	Vote du Conseil Communautaire
13	Subventions d'investissements	0	105 000	105 000
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	0	105 000	105 000

10	Dotation, fonds, divers	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0	105 000	105 000
021	Virement de la section de Fonctionnement	123 800	53 000	53 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	60 000	60 000	60 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	183 800	113 000	113 000
	TOTAL DES RECETTES	183 800	218 000	218 000

Les dépenses et les recettes de la Section d'Investissement énumérées ci-dessus ont été votées, chapitre par chapitre, à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif du Budget Transports pour l'exercice 2018
- **CHARGE** le Président d'assurer l'exécution du Budget Transports

10. Vote du BP 2018 – Budget Annexe Régie d'Assainissement

Monsieur Patrick BOUCHARD, Président du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement, présente au Conseil Communautaire le Budget Régie d'Assainissement Vallée de Chamonix.

Patrick Bouchard détaille quelques chiffres globaux des montants représentés par le nouveau contrat de gérance pour l'exploitation de l'Eau, et la gestion de l'assainissement avec les 2 stations d'épuration, ainsi que des éléments constitutifs des volumes représentés par la gestion cette compétence :

- Coût contrat AEP : 1 397 944 € HT
- Coût contrat EU : 1 440 274 € HT
- Volume traité par la STEP des Trabets : 3 404 691 m³ dans l'année
- Volume d'eau usée traitée facturée sur le périmètre des Trabets : 1 451 099 m³
- Volume traité par la STEP de Barberine : 127 000 m³ dans l'année
- Volume d'eau usée traitée facturée sur le périmètre de Barberine : 25 955 m³
- Longueur de réseaux d'assainissement : 146 Km avec 8447 Branchements
- Longueur de réseau d'eau potable : 214,267 Km avec 7640 Branchements

Il précise que dans cette période de mise en place du contrat, des rencontres régulières avec le gérant sont programmées.

Il note la particularité de ce budget 2018 qui, en terme de recettes sur Chamonix, n'inclut que 6 mois de redevances (janvier à août 2018), les 6 mois précédents (août à décembre 2017) relevant encore de la DSP et du contrat d'affermage avec Suez.

Sur les dépenses d'investissement, **Eric Fournier** rappelle la ventilation effectuée par commune des budgets E&A, présentée lors de la commission des Finances, détaillant ainsi l'équilibre des interventions programmées sur chaque territoire communal.

Après avoir examiné la Section d'Exploitation,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes soumet au vote du Conseil Communautaire le Budget Primitif 2018, chapitre par chapitre, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire :

Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation pour un total de **4 798 200 €**

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2017 régie + dsp	Propositions du Président BP 2018	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	1 498 900	1 708 700	1 708 700
012	Charges de personnel	380 000	705 500	705 500
65	Autres charges de gestion courantes	11 000	9 500	9 500
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	1 889 900	2 423 700	2 423 700
66	Charges financières	112 340	94 800	94 800
67	Charges exceptionnelles	254 000	170 000	170 000
022	Dépenses imprévues	4 960	4 700	4 700
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 261 200	2 693 200	2 693 200
023	Virement à la section d'investissement	460 000	675 000	675 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 430 000	1 430 000	1 430 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 890 000	2 105 000	2 105 000
	TOTAL DES DEPENSES	4 151 200	4 798 200	4 798 200

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2017 régie + dsp	Propositions du Président BP 2018	Vote du Conseil Communautaire
013	Atténuation des Charges	5 000	2 500	2 500
70	Produits des services, du domaine et ventes	3 137 000	3 941 500	3 941 500
74	Dotation, Subventions et Participations	260 000	210 000	210 000
75	Autres Produits de gestion courante	3 000	2 000	2 000
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	3 405 000	4 156 000	4 156 000
76	Produits Financiers	200	200	200
77	Produits Exceptionnels	8 000	3 000	3 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 413 200	4 159 200	4 159 200
042	722 - Immobilisations corporelles	20 000	20 000	20 000
042	777 - Amortissements des subventions	718 000	619 000	619 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	738 000	639 000	639 000
	TOTAL DES RECETTES	4 151 200	4 798 200	4 798 200

Les dépenses et les recettes de la Section d'Exploitation énumérées ci-dessus, ont été votés, chapitre par chapitre à l'unanimité.

Après avoir examiné la Section d'Investissement,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes procède au vote, chapitre par chapitre, des dépenses et des recettes de la Section d'Investissement et l'inscription d'un emprunt à hauteur de 74 000 €, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

Les dépenses et les recettes de la Section d'Investissement pour un total de **3 305 890 €**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2017 Régie + dsp	Propositions du Président BP 2018	Vote du Conseil Communautaire
20	Immobilisations Incorporelles	30 000	54 121	54 121
21	Immobilisations corporelles	103 500	648 600	648 600
23	Immobilisations en cours	632 000	381 993	381 993
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	765 500	1 084 714	1 084 714
16	Emprunts et dettes assimilées	655 000	588 500	588 500
020	Dépenses imprévues	8 000	3 150	3 150
27	Droit de TVA	90 000	46 526	46 526
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	753 000	638 176	638 176
458	Total des opérations pour compte de tiers	1 060 700	924 000	924 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 579 200	2 646 890	2 646 890
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	738 000	639 000	639 000
041	Opérations Patrimoniales	30 000	20 000	20 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	768 000	659 000	659 000
	TOTAL DES DEPENSES	3 347 200	3 305 890	3 305 890

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2017 Régie + dsp	Propositions du Président BP 2018	Vote du Conseil Communautaire
13	Subventions d'investissements	17 500	44 400	44 400
16	Emprunts et dettes assimilées	169 000	74 000	74 000
20	Immobilisations Incorporelles	5 000	0	0
23	Immobilisations en cours	85 000	46 526	46 526
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	276 500	164 926	164 926
10	Dotation, fonds, divers	0	0	0
27	Dépôts et cautionnements versés	90 000	91 964	91 964
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	90 000	91 964	91 964
458	Total des opérations pour compte de tiers	1 060 700	924 000	924 000
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 427 200	1 180 890	1 180 890
021	Virement de la section de Fonctionnement	460 000	675 000	675 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 430 000	1 430 000	1 430 000
041	Opérations Patrimoniales	30 000	20 000	20 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 920 000	2 125 000	2 125 000
	TOTAL DES RECETTES	3 347 200	3 305 890	3 305 890

Les dépenses et les recettes de la Section d'Investissement énumérées ci-dessus, ont été votées, chapitre par chapitre, à l'unanimité.

Il détaille la liste des opérations des opérations sous mandat (opération pour compte de tiers) pour un montant de **924 000 €**

Dans le cadre d'une opération sous mandat, la collectivité mandante fait réaliser, en son nom et pour son compte, des investissements par une autre collectivité

OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	PROPOSITIONS DES SERVICES BP 2018
Opération 2016 Chemin de la Ravan Lire	15 000 €
Opération 2017 RD 13 Modification réseaux humides suite travaux CD74 - Servoz	185 000 €

Opération 2018 Renouvellement des réseaux humides Route de Lauzenaz - Les Houches	194 000 €
Opération 2018 Renouvellement des réseaux humides et réfection voirie Route des Granges T2 - Les Houches	530 000 €
TOTAL OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	924 000 €

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif du Budget Régie Assainissement Vallée de Chamonix Mont-Blanc pour l'exercice 2018
- **CHARGÉ** le Président d'assurer l'exécution du Budget Annexe Régie d'Assainissement Vallée de Chamonix Mont-Blanc

11. Vote du BP 2018 – Budget Annexe Régie Eau Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Monsieur Daniel FREYMANN présente au Conseil Communautaire le Budget de la Régie Eau de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

Après avoir examiné la Section d'Exploitation,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes soumet au vote du Conseil Communautaire le Budget Primitif 2018, chapitre par chapitre, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire :

Les dépenses et les recettes de la Section d'Exploitation pour un total de **3 475 830 €**

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2017 Régie + Dsp	Propositions du Président BP 2018	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	422 500	1 695 100	1 695 100
012	Charges de personnel	310 000	377 100	377 100
014	Atténuation des produits	149 000	182 000	182 000
65	Autres charges de gestion courantes	10 000	9 500	9 500
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	891 500	2 263 700	2 263 700
66	Charges financières	103 950	128 500	128 500
67	Charges exceptionnelles	125 500	10 000	10 000
022	Dépenses imprévues	5 090	3 630	3 630
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 126 040	2 405 830	2 405 830
023	Virement à la section d'investissement	1 002 030	390 000	390 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	680 000	680 000	680 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 682 030	1 070 000	1 070 000
	TOTAL DES DEPENSES	2 808 070	3 475 830	3 475 830

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2017 Régie + Dsp	Propositions du Président BP 2018	Vote du Conseil Communautaire
013	Atténuation des Charges	2 500	2 000	2 000
70	Produits des services, du domaine et ventes	1 910 000	3 311 800	3 311 800
74	Dotations, Subventions et Participations	5 000	5 000	5 000

75	Autres Produits de gestion courante	9 100	9 000	9 000
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	1 926 600	3 327 800	3 327 800
76	Produits Financiers	2 500	1 000	1 000
77	Produits Exceptionnels	823 970	92 030	92 030
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 753 070	3 420 830	3 420 830
042	722 - Immobilisations corporelles	2 000	20 000	20 000
042	777 - Amortissements des subventions	53 000	35 000	35 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	55 000	55 000	55 000
	TOTAL DES RECETTES	2 808 070	3 475 830	3 475 830

Les dépenses et recettes de la Section d'Exploitation énumérées ci-dessus ont été votées, chapitre par chapitre, à l'unanimité.

Après avoir examiné la Section d'Investissement,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes procède au vote, chapitre par chapitre, des dépenses et des recettes de la Section d'Investissement, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

Les dépenses et les recettes de la Section d'Investissement pour un total de **2 018 670 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2017 Régie + Dsp	Propositions du Président BP 2018	Vote du Conseil Communautaire
20	Immobilisations Incorporelles	40 000	63 496	63 496
21	Immobilisations corporelles	10 000	858 000	858 000
23	Immobilisations en cours	1 940 200	759 143	759 143
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 990 200	1 680 639	1 680 639
16	Emprunts et dettes assimilées	197 800	190 500	190 500
020	Dépenses imprévues	8 510	3 196	3 196
27	Droit de TVA	144 600	69 335	69 335
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	350 910	263 031	263 031
458	Total des opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 341 110	1 943 670	1 943 670
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	55 000	55 000	55 000
041	Opérations Patrimoniales	25 000	20 000	20 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	80 000	75 000	75 000
	TOTAL DES DEPENSES	2 421 110	2 018 670	2 018 670

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2017 Régie + Dsp	Propositions du Président BP 2018	Vote du Conseil Communautaire
13	Subventions d'investissements	235 260	20 000	20 000
16	Emprunts et dettes assimilées	0	770 000	770 000
20	Immobilisations Incorporelles	4 200	0	0
23	Immobilisations en cours	140 400	69 335	69 335
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	379 860	859 335	859 335
10	Dotation, fonds, divers			
27	Dépôts et cautionnements versés	241 600	69 335	69 335
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	241 600	69 335	69 335
458	Total des opérations pour compte de tiers	92 620	0	0
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	714 080	928 670	928 670
021	Virement de la section de Fonctionnement	1 002 030	390 000	390 000

040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	680 000	680 000	680 000
041	Opérations Patrimoniales	25 000	20 000	20 000
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		1 707 030	1 090 000	1 090 000
TOTAL DES RECETTES		2 421 110	2 018 670	2 018 670

Les dépenses et les recettes de la Section d'Investissement énumérées ci-dessus ont été votées, chapitre par chapitre, à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif du Budget Régie Eau Vallée de Chamonix Mont Blanc de l'exercice 2018
- **CHARGE** le Président d'assurer l'exécution du Budget Annexe Régie Eau Vallée de Chamonix

12. Finances : Participation aux services communs et Attributions de compensation – Année 2018

Yvonick PLAUD, Vice-président délégué aux finances, rappelle que la Communauté de Communes a mis en place des services communs auxquels ont adhéré, par convention, chacune des communes membres, afin d'assurer les missions des services fonctionnels, à savoir : urbanisme, ressources humaines, finances, affaires juridiques, informatique, marchés publics.

Depuis la loi MAPTAM de janvier 2014, il est rappelé que le financement des services communs peut s'imputer sur les attributions de compensation ; ces dispositions ont expressément été votées par les collectivités dans leurs délibérations d'adhésion aux services communs et mentionnées dans les conventions de participations aux services communs. Dans ce cas, le calcul du CIF (coefficient d'intégration fiscale) fixé à l'article L. 5211-30 du CGCT prend en compte cette imputation.

Sur proposition de la dernière commission Mutualisation du 8 décembre 2017, et conformément aux modalités de répartition financière définies dans chaque service commun, il convient d'arrêter le montant de participation qui sera appelé en 2018 auprès des communes membres, et impacté sur les attributions de compensations, comme suit :

Pour mémoire

	Produits de fiscalité professionnelle transférés en 2010	Cumul des charges transférées depuis 2010	Montant AC de la commune (vote CC du 19/12/2017)	A déduire participation aux services communs	TOTAL
Chamonix	12 367 252 €	12 590 103 €	-222 851 €	-1 146 008 €	-1 368 859 €
Les Houches	1 648 649 €	1 957 165 €	-308 516 €	-168 683 €	-477 199 €
Servoz	122 459 €	294 351 €	-171 892 €	-16 931 €	-188 823 €
Vallorcine	540 315 €	328 803 €	211 512 €	-21 070 €	190 442 €
TOTAL	14 678 675 €	15 170 422 €	-491 747 €	-1 352 692 €	-1 844 439 €

Sur ces bases, et conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il appartiendra ensuite à la Communauté de Communes de notifier à chaque commune membre, le montant de l'attribution de compensation annuelle ajustée du montant de sa participation financière au service commun.

Lors de la présentation, **Yvonick Plaud** fait remarquer qu'il a été fait mention « pour mémoire » des modalités de calcul des Attributions de Compensation de chaque commune, afin de rappeler l'origine de ces montants, directement corrélés à la réalité des charges transférées.

Nicolas Evrard suggère de préciser également l'évolution apportée par le passage en fiscalité mixte avec les 3 taxes ménages additionnées à la fiscalité professionnelle (CFE).

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **VALIDE** l'impact sur les attributions de compensation des participations aux services communs pour chacune des communes membres, comme détaillé dans le tableau ci-dessus
- **SOLLICITE** la décision concordante des conseils municipaux des communes membres
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce afférente à ce dossier.

13. Personnel : Création d'un poste d'Adjoint au Directeur du Développement Durable du Territoire en charge de l'Aménagement et du Développement économique (catégorie A)

Le Président rappelle que la Direction du Développement Durable du Territoire s'est vue confier ces derniers mois des dossiers stratégiques correspondant à des enjeux structurants au niveau intercommunal (mise en place d'un Réseau des acteurs scientifiques, démarche Biodiversité, appel à projet ADEME) ou transfrontalier (programmes INTERREG, pilotage du projet UNESCO). Dans un contexte d'activité forte, il est difficile de concilier l'ensemble des échéances et de garantir le déroulement de l'ensemble des missions dans des conditions de travail propices au développement.

Par ailleurs, il est constaté à l'échelle intercommunale des besoins en compétences dédiées au développement économique afin de disposer d'un interlocuteur en lien avec des acteurs économiques et améliorer la prise en charge de projets ou missions tels que la localisation d'activités artisanales, le développement de projets d'implantation d'activités économiques la mise en œuvre de politiques locales en direction du commerce de proximité...

Pour répondre aux enjeux évoqués ci-avant et garantir l'aboutissement de ces dossiers, il convient de libérer du temps de travail au Directeur.

Il est proposé de renforcer la Direction par un poste appelé à coordonner et piloter directement les services en charge de la planification territoriale, de l'application du droit des sols et du foncier et disposant par ailleurs d'une compétence en matière d'action économique

L'agent qui assurera cette fonction disposera par ailleurs d'une vision transversale sur l'ensemble de la Direction lui permettant de remplacer le Directeur en cas d'absence de celui-ci et garantira ainsi la continuité de la ligne managériale.

Le profil recherché sur ce poste devrait permettre de développer de nouvelles synergies tant en interne de la DDDT que sur le territoire intercommunal, en maillant les dimensions aménagement et économique.

Le recrutement de compétences dédiées au développement économique permettrait en sus à la collectivité d'entamer une démarche prospective et de détecter de nouveaux projets sur le champ du développement économique.

Le positionnement de ce poste en qualité d'adjoint permettrait au directeur de la DDDT de concentrer son activité sur des projets à forte valeur ajoutée.

Niveau de recrutement: catégorie A – cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs

Rémunération de l'emploi: grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs

Vu l'avis favorable du comité technique unique,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'un emploi à temps complet d'Adjoint au Directeur du développement durable du territoire, emploi permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire, selon les caractéristiques d'emploi décrites ci-dessus,
- **CONFIRME** que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire de fonctionnaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, par un agent contractuel, dont la rémunération sera fixée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la Collectivité:
- **ADOpte** le tableau des emplois ainsi modifié qui prendra effet dès la présente délibération rendue exécutoire.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal (chap. 012) de la collectivité
- **CHARGE** le Président de procéder au recrutement correspondant
- **AUTORISE** le Président à signer le cas échéant, le contrat à durée déterminée d'1 an à défaut de candidature statutaire correspondant au profil, contrat d'un an renouvelable 1 fois 1 an.

14. Personnel : Création d'un poste gestionnaire paie/carrière au sein de la Direction des Ressources Humaines

Le Président rappelle que depuis la création du service commun RH en 2015, un certain nombre de réformes structurantes ont impacté l'activité RH : mise en place du Parcours Professionnel sur les Carrière et la Rémunération, Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel (RIFSEEP), loi sur la déontologie des fonctionnaires, décret sur les contractuels...

Au sein de la collectivité, la création d'établissements, et plus généralement l'évolution des effectifs ont généré un accroissement fort de l'activité du service Paie - Carrières. Ainsi, il a été constaté une augmentation de 68 % du nombre d'arrêtés entre 2016 et 2017, et une augmentation de 15 % du nombre de contrats dans la même période.

Par ailleurs, il est souhaité un pilotage de la politique RH et notamment de la masse salariale, ce qui mobilise davantage la responsable de service, en charge notamment du pilotage budgétaire ; ne lui permettant plus de suivre un portefeuille d'agents.

Aussi, il est proposé de renforcer l'équipe paie – carrières en recrutant un gestionnaire, de catégorie B. Il convient de préciser les missions, le profil recherché et les modalités de recrutement pour cet emploi qui serait à pourvoir à compter du 1er avril 2018.

Missions:

MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES DU POSTE :

- Assurer la paie et les déclarations afférentes des agents titulaires et contractuels tout en respectant la législation en vigueur (de la saisie des EVAS au mandatement) environ 200 paies
- Assurer le suivi, les déclarations de maladie et d'accident de service ainsi que le suivi des remboursements IJSS et de l'assurance statutaire
- Assurer la gestion des dossiers et contrats des contractuels (de l'embauche au départ)

MISSIONS ET ACTIVITÉS SECONDAIRES DU POSTE :

- Accueil téléphonique et physique des agents
- Réalisation de la DADSU en partenariat avec les gestionnaires
- Gestion du fichier du personnel et du dossier administratif du personnel du portefeuille d'agent intégré
- Gestion des absences (CA, RTT, maladie, AT, et autres absences)
- Gestion des arrêtés (mise en signature des agents et archivage)
- Présentation et suivi des dossiers à présenter auprès du comité médical et de la commission de réforme.
- Déclaration IJSS auprès de la CPAM et de l'assurance statutaire pour la maladie ordinaire
- Gestion et suivi des dossiers de demi-traitement auprès de la prévoyance
- Référente prévoyance au sein de la collectivité

Niveau de recrutement: catégorie B – cadre d'emploi des rédacteurs

Rémunération de l'emploi : grille indiciaire et régime indemnitaire du grade de rédacteur territorial

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'un emploi à temps complet de gestionnaire paie carrière, emploi permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire, selon les caractéristiques d'emploi décrites ci-dessus,
- **CONFIRME** que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire de fonctionnaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, par un agent contractuel justifiant des qualités suivantes et dont la rémunération sera fixée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois de rédacteur, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la Collectivité:
- **ADOpte** le tableau des emplois ainsi modifié qui prendra effet dès la présente délibération rendue exécutoire,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal (chap. 012) de la collectivité,
- **CHARGE** le Président de procéder au recrutement

- **AUTORISE** le Président à signer le cas échéant, le contrat à durée déterminée d'1 an à défaut de candidature statutaire correspondant au profil, contrat d'un an renouvelable 1 fois 1 an.

15. Personnel : Création d'emplois non permanents pour le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Le Président rappelle qu'en application des dispositions de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces recrutements peuvent être effectués par contrat à durée déterminée de maximum six mois, renouvellements compris, pendant une même période de douze mois consécutifs pour un accroissement saisonnier d'activité.

En raison de notre activité touristique pour le bon fonctionnement des services, il y a lieu de créer des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité de **170 mois** à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires soit au total **14.17** équivalents temps plein (ETP).

Ainsi que le prévoit l'article 136 de la loi n° 84-53 précitée, la rémunération des agents contractuels est fixée selon les dispositions des deux premiers alinéas de l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983. Ils perçoivent donc le traitement indiciaire, éventuellement le supplément familial de traitement.

L'article 5 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 **relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale**, précise que les agents qui à la fin de leur contrat n'auront pu bénéficier de leurs congés annuels seront indemnisés dans la limite de 10 % des rémunérations totales brutes perçues pendant la durée du contrat.

Par ailleurs, parmi ces 170 mois de saisonniers, il est proposé d'identifier des "emplois d'été" pouvant être ouverts à des étudiants ou jeunes pour un total de 25 mois, conformément aux critères présentés au Comité technique unique du 17 mars 2016.

Les emplois d'été sont définis de la manière suivante : mois de saisonniers ne demandant pas de qualification particulière (pouvant par exemple être ouverts à étudiants ou à des jeunes) et n'étant pas exposés à des risques particuliers et ne nécessitant pas une condition physique particulière. Ces emplois permettront notamment à des jeunes de la Vallée sans qualification ou en cours de formation d'avoir accès à un premier emploi et à une première expérience professionnelle.

Ils ont été répertoriés à la Direction de la Culture, à la D.E.L.S, à la D.D.D.T et à la Direction des sports.

Devant l'affluence des demandes et dans un souci d'équité, il est nécessaire de formaliser les critères de sélection pour les emplois d'été :

- les candidats dont la demande a été acceptée pendant 2 années ne seront pas retenus en priorité,
- lorsque plusieurs candidats de la même famille sollicitent l'attribution d'un emploi d'été, une seule demande est considérée comme prioritaire (le préciser sur les demandes),

- seuls les candidats ayant 18 ans révolus peuvent postuler.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **CREER** des emplois de saisonniers non permanents sur la base de **170 mois en 2018 dont 25 mois d'emplois d'été** sur la base des critères indiqués ci-dessus, pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- **ADOPTER** le tableau des emplois ainsi modifié qui prendra effet dès la présente délibération rendue exécutoire.

SAISONNIERS 2018							
SERVICES	Emploi	Motif	Niveau de recrutement	Cadre d'emploi et rémunération	Budget 2018 après arbitrage	Dont nbre emplois d'été	Nbre postes en ETP
Sports-équipements sportifs	- MNS	- surveillance des bassins	- diplôme BNSSA ou BEFSAN ou BBJEPS	- cadre d'emplois des opérateurs (IM 325 à 466) et du grade d'éducateur (IM 339 à 498)	18 mois	16	1,5
	- agent(e) des caisses, agents d'accueil et agents techniques	- accueil, information, orientation des publics - entretien des bassins et des abords	- pas de qualification particulière	- cadre d'emplois des adjoints administratifs (IM 325 à 466) des adjoints techniques (IM 325 à 466)	39,5 mois		
	- Fitness	- agent chargé de l'animation à la salle de fitness	- diplôme d'état	- cadre d'emplois des adjoints d'animation (IM 325 à 466)	3 mois		0,25
	- Vallée du Trail	- agent chargé de l'encadrement de la Vallée du Trail	- diplôme BE métiers de la Forme, ou F.F. athlétisme ou ETAPS	- grade d'animateur (IM 339 à 498) ou du cadre d'emplois des adjoints d'animation (IM 325 à 466)	1 mois		0,08
Sentiers de montagne	-agent(e) chargé de l'entretien des sentiers	- entretien des sentiers de la Vallée	- diplôme et/ou expérience dans les sentiers de montagne - permis VL souhaité	- cadre d'emplois des adjoints techniques (IM 325 à 466) et des agents de maîtrise (IM 329 à 493)	76 mois		6,33
					2 mois		0,17

	- VTT	- accueil, information, prévention	- connaissance de la Vallée et maîtrise du VTT	- cadre d'emplois des adjoints techniques (IM 325 à 466)			
Réserve des aiguilles rouges	- agent(e) d'accueil	- accueil du public et renseignements	- connaissance de la Vallée et de la Réserve des Aiguilles Rouges. Maîtrise	- cadre d'emplois des adjoints administratifs (IM 325 à 466)	12,5 mois		1,04
	- agent d'entretien	- agent chargé de l'entretien du chalet du Col des Montets	- pas de qualification particulière		1 mois	1	0,08
Culture-médiathèque	- agent(e) d'accueil	-Veille aux oeuvres, accueil le public, oriente et renseigne les visiteurs, s'assure du respect des règles de sécurité par le public	- maîtrise du logiciel de la médiathèque	- cadre d'emplois des adjoints administratifs (IM 325 à 466) ou d'animation (IM 325 à 466)	2 mois	2	0,17
Culture-musée alpin	- agent(e) d'accueil	-Veille aux oeuvres, accueil le public, oriente et renseigne les visiteurs, s'assure du respect des règles de sécurité par le public	- maîtrise de l'anglais et connaissance et motivation pour le patrimoine de la Vallée	- cadre d'emplois des adjoints administratifs (IM 325 à 466) ou d'animation (IM 325 à 466)	2 mois	2	0,17
Culture-espace Tauraz	- agent(e) d'accueil	-Veille aux oeuvres, accueil le public, oriente et renseigne les visiteurs, s'assure du respect des règles de sécurité par le public	- maîtrise de l'anglais et connaissance et motivation pour le patrimoine de la Vallée	- cadre d'emplois des adjoints administratifs (IM 325 à 466) ou d'animation (IM 325 à 466)	2 mois	2	0,17
Culture-maison Barberine	- agent(e) d'accueil	-Veille aux oeuvres, accueil le public, oriente et renseigne les visiteurs, s'assure du respect des règles de sécurité par le public	- maîtrise de l'anglais et connaissance et motivation pour le patrimoine de la Vallée	- cadre d'emplois des adjoints administratifs (IM 325 à 466) ou d'animation (IM 325 à 466)	2 mois	2	0,17
Culture-école de musique	- responsable du camp musical -agent(e) chargé(e) de l'animation du	Encadrement et animation du camp J'M musique	- diplôme du BAFD - diplôme BAPA - permis VL souhaité	- cadre d'emplois des adjoints administratifs (IM 325 à 466) ou d'animation	3 mois	0	0,25

	camp musical		- brevet surveillant de baignade souhaité	(IM 325 à 466)			
DEES portage repas	- agent(e) chargé(e) du portage des repas	- faire le portage des repas aux domiciles des personnes âgées	- pas de qualification particulière mais permis V.L. obligatoire	- cadre d'emplois des adjoints techniques (IM 325 à 466)	3 mois		0,25
DEES-contrat enfance jeunesse	- agent(e) chargé(e) de l'animation des activités séjours	Encadrement et animation de camps de jeunes dans le cadre des activités séjours	- diplôme BAFA - permis V.L. obligatoire	- grade d'animateur (IM 339 à 498) ou du cadre d'emplois des adjoints d'animation (IM 325 à 466)	3 mois		0,25
TOTAL					170 mois	Dont 25 mois	14.17

- **DECIDE** que la rémunération soit fixée sur la base de la grille indiciaire relevant :
- du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades d'adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe),
 - du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif principal 1ère classe),
 - du cadre d'emplois des adjoints d'animation (grades d'adjoint d'animation, adjoint d'animation principal 2ème classe, adjoint d'animation principal 1ère classe),
 - du cadre d'emplois des opérateurs d'activité physique et sportive (grades d'aide opérateur, d'opérateur, d'opérateur qualifié, d'opérateur principal),
 - du cadre d'emploi des éducateurs d'activités physiques et sportives (grades d'éducateur, éducateur principal de 2ème classe, éducateur principal de 1ère classe),
 - du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grades agent de maîtrise, agent de maîtrise principal)
 - du cadre d'emploi des animateurs (grade d'animateur),
 - du cadre d'emploi des éducateurs (grade d'éducateur),

Les agents recrutés sur un emploi saisonnier ne bénéficient pas du régime indemnitaire mais bénéficient d'un certain nombre d'indemnités liées à l'exercice effectif de fonctions.

Liste des indemnités de fonction :

- indemnité B.N.S.S.A brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique
- indemnité B.E.E.S.A.N – brevet d'éducation sportif des activités de natation (MNS)-
- indemnité B.P.J.F.P.S – brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport
- indemnité de résidence (MNS et éducateurs du centre sportif)
- indemnité de responsabilité de caisse (si régisseur) "titulaire"
- indemnité de responsabilité d'encadrement d'équipe
- indemnité de travail le dimanche

- indemnité poids lourd (en relation avec l'activité exercée)
- indemnité travaux en altitude (sentiers de montagne)
- prime de panier pour chaque repas pris en altitude (sentier de montagne)

Chaque indemnité est liée à l'exercice effectif de la fonction. Elle est donc suspendue en cas d'absence injustifiée ou refus d'exercice de la fonction. Tout changement de fonction entraîne l'application et/ou la suppression de l'indemnité correspondante.

Elle est maintenue pendant ;

- les congés annuels, repos compensateurs, autorisations d'absence régulièrement accordées, congés de formation.
- les congés consécutifs à un accident de service ou à une maladie professionnelle,
- les congés de maternité ou pour adoption et les congés de paternité.

En cas de congés maladie ordinaire, elle est maintenue pendant une période de 30 jours consécutifs d'absences et suspendue au-delà.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal (chap 012) de la collectivité,
- **CHARGE** le Président de procéder aux recrutements correspondants,
- **AUTORISE** le Président à signer le cas échéant le contrat à durée déterminée de saisonniers pour d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

16. Personnel – recrutement d'emplois non permanents – contrats d'apprentissage

Le Président rappelle que la collectivité a déjà délibéré ponctuellement en faveur de recrutements sous forme de contrats d'apprentissage, à la DSI (juillet 2016), en DRH (juillet 2017) ou à la DDDT (mai 2017). Les expériences en la matière ont été probantes, et concourent au développement de cette modalité de recrutement.

En effet, les apprentis participent aux activités des services accueillants en fournissant un appui technique, et cette expérience permet aux jeunes de se qualifier et d'investir des missions à forte valeur ajoutée professionnelle. Par ailleurs, cela permet aussi à la collectivité de s'inscrire dans une logique de gestion prévisionnelle des compétences et d'anticiper des départs en retraite, dans un contexte où il est parfois difficile de recueillir des candidatures adaptées aux besoins de la collectivité.

Il est proposé au conseil communautaire de renouveler et développer cette modalité de recrutement en créant des emplois d'apprentis ouverts à des étudiants en contrat d'alternance, notamment pour l'Épicerie Sociale, la Direction des Affaires Culturelles et les services qui avaient précédemment accueilli des apprentis.

Les rémunérations mensuelles des apprentis correspondent à un pourcentage du SMIC en fonction de leur âge, du diplôme préparé et de leur ancienneté dans le contrat.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT que cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communautaire. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition, par l'apprenti(e), de compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera, pour exercer cette mission, du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le Centres de Formation d'Apprentis, Ecoles et/ou Universités.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** le recours au contrat d'apprentissage,
- **ACCEPTE** la création d'emplois non permanents d'apprentis en alternance
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal, au chapitre 012.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis, Ecoles et/ou Universités.

17. Fonds Air Bois : Convention pour la tranche 6 du volet « animation »

Maurice DESAILLOUD, représentant délégué au Comité de Pilotage Fonds Air Bois du SM3A, rappelle que le dispositif Fonds Air Bois a été validé dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat pour la période 2013-2017, engageant les partenaires autour d'un financement annuel de 900 000 €/an pour le fonds d'aide et de son animation réparti comme suit :

- 50 % apporté par l'ADLME (450 000 €)
- 50 % réparti par tiers entre la Région Auvergne Rhône-Alpes (150 000 €), le Conseil Départemental 74 (150 000 €) et chacune des 5 communautés de communes (5 x 30 000 €)

Par délibération en date du 22 novembre 2016, le Conseil Communautaire a approuvé par un avenant à la convention, le prolongement du financement du volet « animation » du dispositif jusqu'à fin 2018, pour permettre la consommation totale de l'enveloppe de 3 200 000 € d'aides à verser aux particuliers, en réaffirmant l'objectif initial du Fonds Air Bois, soit le remplacement de 3 200 appareils.

A ce jour, sur le territoire de la CCVCMB, 301 dossiers ont reçu un avis favorable.

Pour information, un bilan du dispositif présentant l'utilisation de la 3^{ème} tranche de 800 000 € versée aux particuliers est joint en annexe.

Ainsi, pour 2018, il convient d'acter la mise en œuvre de l'application de la tranche 6 du volet « animation », conformément à la délibération-cadre visée ci-dessus et de s'engager sur la participation financière fixée à 3 307.80 € pour chaque communauté de communes.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'application pour la tranche 6 du volet « animation », ainsi que la participation financière fixée à 3 307.80 € pour 2018
- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante et tout document afférent au dossier

18. Marchés Publics : Constitution d'un groupement de commande pour la téléphonie fixe et mobile

Il est rappelé que le marché de téléphonie fixe et mobile conclu avec les sociétés :

- **COMPLETEL** pour le lot 01 – Prestations de raccordement et d'abonnement des lignes principales
- **BOUYGUES** pour le lot 02 – Service de téléphonie mobiles

arrive à échéance au 1^{er} juillet 2018.

Une nouvelle consultation devant être relancée, il est proposé un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc, les Communes des Houches, Servoz et Chamonix, dont le coordonnateur représenté par la Communauté de Communes Vallée de Chamonix, prendra en charge le montage du dossier de consultation des entreprises, l'organisation de la consultation, l'attribution, la signature, la notification des marchés. Chaque entité en assurera ensuite l'exécution financière et administrative.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à constituer le groupement de commandes correspondant
- **SIGNE** la convention de groupements de commandes présentée

19. Marchés Publics : Information sur la liste des marchés conclus et notifiés en 2017

Conformément à la législation en vigueur, les membres du Conseil Communautaire sont informés de la liste des marchés notifiés en 2017.

Pour chacun des trois types de prestations, les 38 marchés sont regroupés en fonction de leur prix selon les 4 tranches suivantes :

- Inférieure à 20 000 € HT
- Egale ou supérieure à 20 000 euros HT et inférieure à 90 000 euros HT
- Egale ou supérieure à 90 000 euros HT et inférieure aux seuils de procédure formalisée mentionnés à l'article 26 du CMP (207 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services, 5 186 000 euros HT pour les marchés de travaux).
- Egale ou supérieure aux seuils de procédures formalisés tels qu'énoncés ci-dessus.

Le tableau récapitulatif, outre sa diffusion auprès du Conseil Communautaire est consultable au Service Marchés & Commande Publique de la Mairie de Chamonix

20. Agriculture – Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) : Financement des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques « Coteaux »

Nicolas EVRARD, Vice-président délégué au Territoire et à l'Innovation, rappelle que le PAEC, **Projet agro-environnemental et climatique**, est un projet de territoire dont l'objectif est de maintenir les pratiques agricoles favorables aux milieux et aux espèces. Ce projet permet de mobiliser des fonds européens (FEADER) et de l'État pour son animation et pour financer des contrats de MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) dans lesquels les agriculteurs qui le souhaitent s'engagent dans de bonnes pratiques environnementales pour une durée de 5 ans.

Le projet 2016-2021 à l'échelle de 5 communautés de communes a été validé en février 2016 par l'autorité de gestion du FEADER. La **CCVCMB est chef de file**, elle coordonne l'animation générale et la réalisation du projet.

Le financement du PAEC comprend :

- une partie dédiée à l'animation du dispositif, pour laquelle une demande de subvention est déposée chaque année auprès du FEADER par la CCVCMB, chef de file et coordinateur ;
- une partie de cofinancement des collectivités sur des mesures spécifiques, sur lesquelles les territoires ont souhaité marquer leur engagement, concernant les zones de coteaux.

Mise en œuvre de la démarche

En 2017, les agriculteurs ont eu la possibilité en 2017 de s'engager sur des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) permettant de maintenir l'ouverture des milieux sur les zones de coteaux de Passy, Servoz et les Houches ainsi que du Beaufortain. Les engagements portent sur une durée de 5 ans.

Plan de financement prévisionnel des MAEC souscrites en 2017 :

Territoire	Surface engagée	Coût total sur 5 ans (2017-2021)	Financement FEADER (pour 5ans)	Financement collectivités (pour 5 ans)
Herbe 04 – Ajustement de la pression de pâturage sur les coteaux de Passy, Servoz, les Houches				
CCPMB	40 ha*	15 088,00 €	5 462,90 €	9 625,10 €
CCVCMB	76 ha*	28 667,20 €	10 379,60 €	18 287,60 €
Herbe 08 – Fauche à pied				
Arlysère**		90 528,00 €	45 264,00 €	45 264,00 €

**Les éléments de surfaces sont prévisionnels, actualisés en janvier 2018. Mais dans l'attente de l'instruction définitive des dossiers par la DDT, des opérations de réduction de surfaces pouvant encore être possibles.*

***Les éléments donnés pour Arlysère sont des maximum issus du dossier de candidature car aucun élément prévisionnel n'a encore pu être donné par la DDT 73.*

Sur le plan budgétaire :

- Suite à la notification du montant des crédits FEADER alloués au PAEC Mont-Blanc Arve Giffre pour la mise en œuvre des MAEC 2017, les collectivités sont invitées à porter leur participation financière de 25% à 50% du montant des MAEC (principe en comité de pilotage PAEC).
- Les surfaces engagées par les agriculteurs sont supérieures aux prévisions, pour la

mesure Herbe 04 sur les coteaux de Passy, Servoz et les Houches. Aussi, les collectivités sont invitées à compléter le financement au-delà de la notification FEADER (soit 12 070 € sur 5 ans pour les deux CC du Pays du Mont-Blanc).

L'Agence de Services et de Paiement, payeur du FEADER, a indiqué qu'elle ne reconnaissait pas les cofinanceurs dont la part était inférieure à 2 000 € par an.

Aussi, la CCVCMB et la CCPMB sont invitées à se regrouper afin que la mesure Herbe 04 puisse être mise en œuvre sur le territoire de la CCPMB (part de cofinancement inférieure à 2 000 € par an).

Il est précisé qu'Arlysière a indiqué qu'elle assurait directement le cofinancement de la mesure Herbe 08.

Enfin, il est précisé que l'instruction des MAEC est en cours. Les crédits nécessaires au paiement de ces mesures devraient pouvoir être engagés à compter de 2019.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **CONFIRME** l'intérêt du projet agro-environnemental et climatique pour le territoire, et notamment des mesures herbe 04 et herbe 08 que les collectivités cofinancent ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, étant entendu que les montants présentés sont des maximum et qu'ils seront ajustés à l'issue de l'instruction des déclarations de surfaces 2017 ;
- **APPROUVE** le fait que la CCVCMB soit identifiée comme cofinancier de la mesure Herbe 04 sur le territoire du PAEC Mont-Blanc Arve Giffre ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable se rapportant à la mise en œuvre des MAEC.

21. Information sur la mise en œuvre des pouvoirs délégués

Conformément aux dispositions des articles L. 5211-6 à L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite à la délibération du conseil communautaire du 28 janvier 2010, le Président est chargé d'informer le conseil communautaire des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues.

A ce titre, le conseil communautaire est informé des décisions prises par les bureaux exécutifs en date du 29 janvier 2018.

- *Plan Local de l'Habitat (PLH) : Mise à jour à mi-parcours*
Il est rappelé qu'un bilan de réalisation du PLH, trois ans après son adoption doit être communiqué pour avis au représentant de l'Etat et au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement. Après avoir pris connaissance de la synthèse des actions menées dans le cadre du PLH, détaillant les réalisations 2014-2017 ainsi que les orientations 2018-2020, le Bureau Exécutif a validé le bilan à mi-parcours du PLH ainsi présenté, et a chargé le Président d'adresser ce bilan pour avis au représentant de l'Etat ainsi qu'au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.
- *Urbanisme : Avenant de transfert pour la mission de « Espaces et Mutations » - Chamonix*
Le Bureau Exécutif a validé les termes de l'avenant de transfert du contrat avec le Cabinet « Espaces et Mutations » pour diligenter la modification n°8 du PLU de Chamonix pour un montant de 13 600 € HT et a autorisé le Président à signer le contrat correspondant et tout document afférent à ce dossier.

➤ *Espaces Naturels :*

- *Programme 2018 sorties nature en Espaces Naturels Sensibles – Demande de subvention au Conseil Départemental 74*
Le Bureau Exécutif a autorisé le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental 74 une aide de 2 500 € pour l'organisation d'une sortie nature en Espaces Naturels sensibles programmée en 2018 à la Montagne du Rocher.
- *Occupation de la Maison de l'Alpage : Convention d'occupation type*
Le Bureau Exécutif a validé les termes de la convention d'occupation tels que présentés pour le site de la Maison de l'Alpage à Servoz et a autorisé le Président à signer le document correspondant avec les utilisateurs

Conformément aux dispositions des articles L 5211-6 à L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite à la délibération n°663 du conseil communautaire du 27 septembre 2016, autorisant la délégation de compétence renforcée au Président dans le cadre de la validation des procédures dites « MAPA » (Marchés A Procédure Adaptée) en deçà des seuils de 90 000 € HT, le conseil communautaire est informé des décisions suivantes :

- *Autorisation de signature Marché n°18C00001 – Mission d'expertise scientifique pour l'établissement de scénarios du changement climatique à l'échelle de l'Espace Mont-Blanc et diffusion des résultats*
Dans le cadre du projet Interreg « AdaPT Mont-Blanc », une consultation a été lancée pour accompagner la CCVCMB dans la réalisation de l'activité scientifique pour l'établissement de scénarios du changement climatique, en lien avec les référents valdôtains et valaisans. Au vu du classement il est décidé de retenir la proposition de la société CREA Mont-Blanc pour un montant total de 49 990 € HT et de signer le marché correspondant.
- *Autorisation de signature Marché n°18C00002 – Mission transfrontalière d'accompagnement et d'assistance scientifique et technique préalable à toute décision relative au dépôt d'une candidature UNESCO du Massif du Mont-Blanc*
Dans le cadre du projet d'inscription du Massif du Mont-Blanc au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO, les collectivités au sein de la Conférence Transfrontalières Mont-Blanc ont convenu de missionner dans chaque pays de façon concomitante, des prestataires en appui à la phase d'évaluation préalable. Suite à la consultation lancée, une seule offre a été reçue. Il a été décidé de retenir la proposition du groupement conjoint non solidaire Pierre-François Toulze (mandataire)/Pierre-Marie Tricaud/MCC Héritage/Leticia Leitao pour un montant total de 34 020 € HT et de signer le marché correspondant.
- *Autorisation de signature contrat d'AMO Loisirs Conseil*
Dans le cadre de la demande de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix d'obtenir les chiffres de l'activité touristique hivernale 2018 (offre, fréquentation, activité économique,...), une consultation a été lancée. Il est proposé d'autoriser la signature du bon de commande avec la société Loisirs Conseil pour un montant de 19 200 € HT et de signer le marché correspondant.
- *Autorisation de signature de marché – Sélection du contrôleur de 1^{er} niveau du projet Interreg Alcotra AdaPT Mont-Blanc*
Dans le cadre du projet AdaPT Mont-Blanc, et conformément aux dispositions du programme ALCOTRA, la CCVCMB a engagé une procédure de consultation afin d'identifier son contrôleur de premier niveau. Il est proposé de retenir la proposition de la Société EQUIDISTO SAS pour un montant total de 4 400 € HT et de signer le bon de commande correspondant.
- *Autorisation de signature de Marché n°18C00003 – Mission d'accompagnement, d'organisation et d'animation de la démarche participative à l'échelle de l'Espace Mont-Blanc*
Dans le cadre du projet AdaPT Mont-Blanc, une consultation a été lancée pour accompagner la CCVCMB dans l'organisation et l'animation de la démarche participative visant la concertation des décideurs et des parties prenantes sur la thématique des impacts des changements climatiques, en lien avec les partenaires valdôtains et valaisans. Au vu du

classement, il est décidé de retenir la proposition de la société ACTEON pour un montant total de 33 192.50 € HT et de signer le marché correspondant.

- Autorisation de signature du marché pour le programme I-Alp, coordination transfrontalière Dans le cadre de l'appel à prestataire bilingue français-italien lancée pour assurer la gestion administrative, financière et technique des procédures ALCOTRA et du projet I-ALP, une seule offre a été reçue. Il a été décidé de retenir la société FTM Services pour un montant total de 22 500 € HT et de signer le bon de commande correspondant.

✍ ✍

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15

Le Président,
Eric FOURNIER

Le Secrétaire de séance,
Jérémy VALLAS



